



HAL
open science

”Over mijn ouders heen...”Connexité de l’invention de la civilisation thioise et de la transmission des traditions flamandes au cœur d’un projet identitaire à rebours

Christian-Pierre Ghillebaert

► **To cite this version:**

Christian-Pierre Ghillebaert. ”Over mijn ouders heen...”Connexité de l’invention de la civilisation thioise et de la transmission des traditions flamandes au cœur d’un projet identitaire à rebours . 2005. hal-01592390

HAL Id: hal-01592390

<https://hal.science/hal-01592390>

Preprint submitted on 23 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« *Over mijn ouders heen* »

Connexité

de l'invention de la civilisation thioise et de la transmission des traditions flamandes au cœur d'un projet identitaire à rebours

Introduction

La défense et l'illustration des traditions figurent ordinairement parmi les principaux objectifs de toute entreprise identitaire. Cette seule ambition nous renseigne immédiatement sur des intentions régionalistes ou nationalistes, autant qu'elle doit aussitôt attirer notre attention sur l'œuvre fabulatoire nécessitée par le jeu de stratégies identitaires. Sauve de toute intervention d'entrepreneurs identitaires, la tradition peut se définir comme une itération normative évidente permise par le double phénomène, d'une part, de normalisation d'une pratique temporairement dominante et, d'autre part, de durabilité de l'exclusivité de cette norme. Dépourvue de qualité intrinsèquement bonne ou mauvaise, la tradition ne peut se *qualifier* qu'à mesure que certains acteurs s'interrogent sur leur rapport à la norme constituant la tradition et en particulier sur leur rapport aux évolutions de cette norme.

Une distinction s'impose donc ici entre tradition *reçue* et tradition *perçue*. La première est un mode de faire, d'être et de penser transmis de manière coutumière, tandis que la seconde est une reformulation délibérée de l'économie et du sens des actes, états et pensées de pratiques normatives réelles. Les traditions perçues s'originent dans une crise de la transmission de traditions reçues. Qu'elle soit réellement ou censément imminente, courante ou accomplie, cette crise modifie en effet un ordre social ou rend compte de la modification d'un ordre social structuré, notamment, par des traditions reçues.

C'est dans le cadre de pareille crise qu'intervient une double « invention » des traditions. D'un côté, l'on découvre et se plaît à décrire les traditions avec d'autant plus de commodité que leur évidence décroît. D'un autre côté, l'on falsifie, mystifie, resignifie volontiers des pratiques attestées et l'on en crée également d'autres présentées comme traditionnelles. Une telle création, explicitement reconnue ou involontairement entreprise, s'organise selon un principe revendiqué ou inconscient de vraisemblance : la pratique dite alors traditionnelle se trouve vraisemblable dans la mesure où elle se conforme à un esprit ou une culture définis comme propres à la collectivité liée par cette tradition. Il convient de noter par ailleurs que la collectivité ainsi liée ne correspond pas nécessairement à un groupe humain spontanément et objectivement identifiable, mais peut tout aussi bien être une « communauté imaginée ».

Autrement dit, la tradition inventée s'élabore primitivement dans l'esprit des responsables d'une vision particulière d'une société déterminée. Les traditions deviennent de ce fait les normes garantissant la perpétuation d'un ordre social établi dans un environnement donné selon une culture propre au génie d'un peuple / pays singulier. C'est afin de rétablir un ordre que, par exemple, l'abbé Jean-Marie Gantois (1904-1968) a consacré de très nombreuses études aux traditions flamandes en France. Attaché à l'idée d'une Flandre glorieuse pour sa prospérité et pour ses arts, ce prêtre français a non pas tant constitué un trésor d'innocente érudition locale que produit une œuvre fondamentalement politique caractéristique du nationalisme inventeur de traditions. Nous nous proposons dans le présent travail de montrer comment, à la faveur de l'examen controversé de traditions, cet auteur prolifique a tenté de rattacher une population française depuis plusieurs siècles à une soi-disant entité ethno-culturelle thioise (i.e. flamando-néerlandaise).

I. L'invention de la Flandre lors de l'identification des traditions flamandes.

La première grande étape du cheminement intellectuel de l'abbé Gantois consista en l'invention de la Flandre en France au fil de récits et de recherches orientés. Il s'agissait de faire coïncider des inconnues culturelles perceptibles dans des pratiques traditionnelles avec une certaine image de la Flandre véhiculée par les acteurs d'un milieu auquel aspirait Jean-Marie Gantois. En quelque sorte, attiré par l'immédiat exotique et nourri de panégyriques nostalgiques, le jeune séminariste se fit un devoir de domestiquer le Lion de Flandre par qui il s'était laissé happer (1). Cette domestication ne fut possible qu'au prix d'une étude presque bénédictine des critères identificatoires de la Flandre (2). Les efforts consentis finirent par conforter l'abbé Gantois et ses proches collaborateurs dans une monomanie flamande dont la cohérence exigeait une police des comportements (3).

1) Flamand in extremis.

En tout état de cause, l'attrait de Jean-Marie Gantois pour les traditions flamandes n'était guère prévisible. Issu d'une famille francophone perméable aux idées réactionnaires et proche des milieux cléricaux, Jean-Marie Gantois avait vu le jour en 1904 dans un bourg situé à la frontière linguistique septentrionale entre parlers romans (picard) et parlers germaniques (flamand). Sa prime expérience du flamand se résumait en une médiocre exposition aux expressions ou mots échappés de la bouche bavarde de domestiques du plat pays, ceux échangés lors des transactions maraîchères du marché local ou encore ceux prononcés avec la légitimité de la rusticité par des villageois de Flandre profonde parfois visités. Rattachés à la France dans la deuxième moitié du 17^{ème} siècle, les territoires dépendant des ci-devant châtelainies de Bailleul, Bergues, Bourbourg et Cassel, ainsi que l'arrière-pays dunkerquois étaient encore presque exclusivement peuplés de (mono)locuteurs. Seulement, l'abandon du flamand par les élites locales et l'accélération de la francisation commandée par la Troisième République avaient largement entamé la légitimité de l'usage de cette langue.

En effet, montrant très tôt une désaffection croissante pour le flamand, les élites flamandophones locales avaient assez logiquement, par nécessité ou par désir de distinction, choisi de se doter de l'attribut de domination que représentait alors la langue du nouveau pouvoir politique. Par ce choix, elles délaissaient leur rôle référentiel et incitatif dans la production orale et écrite légitime en langue flamande, de même qu'elles renonçaient à l'exercice de toute influence déterminante dans les pratiques de correction et de mode linguistiques. Quant à la francisation linguistique et culturelle entreprise par les autorités publiques, elle répondait au souhait jacobin d'unité nationale formulé dès la Révolution française. Tantôt réitéré par les appels à l'éradication des « patois », tantôt exaucé par l'application de décisions réglementaires, ce souhait devait pouvoir se réaliser par la scolarisation unique et obligatoire en langue française. En principe, il n'était pourtant question que de l'adoption de formes de citoyenneté communément et indistinctement partagées sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire de la transformation de paysans flamands en citoyens français. En conséquence, l'usage de la langue flamande dans les territoires cités plus haut perdait progressivement sa pertinence universelle pour la conduite des activités humaines et commençait à se cantonner à des lieux, circonstances et situations réputés étrangers au monde français civilisé décrit dans les livres. Le flamand passait ainsi pour « ignoble » dans la mesure où il demeurait l'expression courante de la population attachée aux activités censément dépourvues de noblesse (e.g. l'agriculture), l'expression perdue des personnes accédant aux activités dites nobles (e.g. la Fonction publique) ou encore l'expression incoercible des divers contrevenants (e.g. les contrebandiers impénitents et les vilains garnements).

Par son rang social, Jean-Marie Gantois était donc davantage disposé à étudier les lettres classiques et les belles lettres françaises, en particulier celles agréées par l'épiscopat

français, qu'à se pencher sur l'entretien ou l'apprentissage d'une langue traditionnelle minorée et déconsidérée. Cependant, son parcours scolaire le confronta plus franchement à la question des traditions flamandes. Après avoir fréquenté l'école du Sacré-Cœur de Watten et l'Institution Sainte-Marie d'Aire-sur-la-Lys, Jean-Marie Gantois poursuivit ses études secondaires à l'Institution Saint-Jacques en intégrant le petit séminaire d'Hazebrouck, fief politique de l'abbé Jules Lemire¹, en plein cœur du pays flamand. Ses condisciples étaient souvent très imprégnés de culture populaire flamande parce que le flamand leur était familier. Du reste, la plupart des professeurs se faisaient fort de ne point trop déculturer les élèves qu'ils destinaient au ministère paroissial en milieu rural flamandophone. Certains enseignants, tels que l'abbé Andouche, préfet de discipline, ne se satisfaisaient pas de cette simple tolérance et trouvaient avantage à instruire les candidats potentiels au sacerdoce sur la langue et l'histoire flamandes. Depuis 1873, à l'initiative de l'abbé Dehaene, un cours de flamand était même donné dans cet établissement catholique. Cet enseignement se justifiait pour deux principales raisons. D'une part, il était censé améliorer la préparation des futurs clercs aux tâches pastorales dans les milieux les moins sûrement acquis à la pratique aisée du français. D'autre part, dans sa partie récréative, l'initiation à une culture devenue illégitime permettait de maintenir une distinction à la fois entre le monde religieux et le monde laïc et entre le *pusillus grex* savant et la plèbe docile et inculte.

En Flandre comme ailleurs, une partie du clergé avait vu un intérêt tout particulier à maintenir l'usage de la « langue provinciale » face aux progrès de la langue des Lumières, des Révolutionnaires et des laïcards imbus de positivisme. Jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la querelle linguistique en cette terre de chrétienne avait donné naissance à une modeste épopée des nouveaux réfractaires. En réalité, l'enjeu fondamental était celui de la conservation du monopole de la domination socialement et culturellement légitime par le contrôle des canaux d'instruction et des moyens d'endoctrinement (inculcation d'une vision du monde). L'association de la foi catholique et de la langue flamande se présentait comme le réflexe ultime d'une certaine élite en déclin irrésistible. Nombre d'ecclésiastiques entretenaient avec une nostalgie compréhensible le souvenir de l'époque d'avant la France des philosophes éclairés et de leurs disciples entrés en politique, c'est-à-dire du temps où leur influence était la plus grande et la moins discutable. Leurs horizons contemporains se bornant à quelques kilomètres au-delà de la frontière (cf. *infra*), ils se tournaient bien plus volontiers vers le passé consigné dans de vieux ouvrages et autres poussiéreux papiers. Selon une coutume aujourd'hui encore respectée, les prêtres âgés transmettaient à de plus jeunes confrères leurs précieuses collections flamandes plutôt que de laisser en hériter quelque parent laïc. Par exemple, l'abbé Andouche avait aménagé à l'Institution Saint-Jacques une très riche bibliothèque sur l'histoire et les traditions flamandes où Jean-Marie Gantois épuisa sa vue et mûrit sa vocation de « prêtre – lettré flamand ».

Entre autres types possibles d'hommes de Dieu, l'attention du jeune séminariste fut certainement retenue par celui des ecclésiastiques à plume, qu'ils élevassent l'esprit ou gâchassent force papier. Dans le premier quart du 20^{ème} siècle, ils alimentaient encore bellement les statistiques des sociétés savantes. De tous les nombreux groupements de sociabilité érudite du Nord-Pas-de-Calais, le Comité Flamand de France (°1853) était le seul à s'être spécialisé avec une réussite inégalée dans la connaissance de tous les aspects de la culture et de l'histoire de la Flandre française. Le nom de maint prêtre figurait parmi les signataires des travaux d'études publiés dans les annales et bulletins de cette société savante.

¹ L'abbé Jules Lemire (1853-1928) fut député et maire d'Hazebrouck. S'inscrivant dans le courant catholique social, il mena une action politique particulièrement favorable aux ouvriers et aux gens d'humble condition. Il fut notamment l'inventeur des jardins ouvriers. J.-M. Mayeur lui a consacré une biographie qui fait toujours autorité en histoire religieuse contemporaine : *Un prêtre démocrate : l'Abbé Lemire (1853-1928)*, Tournai, Casterman, 1968.

Or le président du Comité Flamand de France n'était autre que le chanoine Camille Looten², éminent angliciste, flamandophone de naissance et, qui plus est, doyen de la Faculté Catholique de Lettres de Lille. Jouissant d'une grande renommée et d'une forte aura, il eut pour étudiant et admirateur Jean-Marie Gantois.

Outre les publications du Comité Flamand de France, institution gardienne de la mémoire flamande, plusieurs autres revues autour du thème de la Flandre apparurent dans le premier quart du 20^{ème} siècle (e.g. *Le Beffroi*, *Le Beffroi de Flandre*, *Le Mercure de Flandre*). Leurs contributeurs se partageaient entre aspirants littérateurs et apprentis essayistes. Les uns, affirmant leurs prétentions littéraires, profitaient de l'aubaine d'un champ artistique provincial en (re)constitution au prix du tribut convenu d'un rôle pour la Flandre dans leurs créations. Les autres, aux appétits intellectuels excités, prenaient le risque de la reconnaissance de leurs noms et qualités engagés dans la spécialité ou la polémique locale. Tous s'alliaient à la commune critique du centralisme jacobin formulée partout dans une France en pleine effervescence régionaliste.

Cette petite Révolution élitaire, où s'engagèrent acteurs culturels, politiques et religieux, éclatait au moment même où le projet de culture commune française quittaient les ministères et les salons parisiens pour bouleverser le fragile système des allégeances locales. La nouvelle génération promise à la qualité d'élite locale prenait conscience de la crise de la transmission des traditions provoquée par la francisation culturelle : ils ne connaîtraient pas, à moins d'une réaction, les privilèges dont avaient bénéficié jusqu'alors les anciennes élites locales et que leur auraient octroyés le maintien de traditions-allégeances. Il n'est pas d'auteurs et d'intellectuels régionaux, de petite comme de grande envergure, qui ne s'inscrivît dans un courant régionaliste, jusqu'au chanoine Looten lui-même, qui entraîna ses disciples dans l'illustration de la « petite patrie flamande ». Son goût prononcé pour l'étude, sa force de travail, son commerce plaisant, son enthousiasme débordant, son souci de gratitude pour l'environnement nourricier valurent à Jean-Marie Gantois de cotoyer les érudits et les artistes locaux obsédés de sujets flamands. Etant donné ses origines, son projet vocationnel, ses affinités intellectuelles et le contexte général de son introduction dans le monde clérical et savant, Jean-Marie Gantois se retrouva donc « *Flamand in extremis* » pour épouser la cause flamande, à savoir la lutte pour le maintien des traditions censées garantir l'identité originale de la Flandre française.

2) *La domestication du Lion de Flandre*

Une fois rejoint le chœur des laudateurs de la Flandre, Jean-Marie Gantois ne s'était pas arrêté aux vaines célébrations littéraires et bientôt il soupçonna les auteurs de donner à la Flandre un visage troublé par leurs propres turpitudes narcissiques. Le jeune clerc ne pouvait se résigner à adorer une fantasmagorie de la Flandre, artifice artistique né de rêveries personnelles, car son désir le portait plutôt à honorer, en vérité et justice, la terre et le peuple créés par Dieu. Bien que la conviction de la valeur, sinon de la supériorité, de la Flandre lui fût rapidement acquise, il manquait donc encore à Jean-Marie Gantois les bonnes raisons d'une adhésion aussi forte à l'idée d'appartenance à un pays d'exception. Motivé par les préjugés positifs acquis au cours de ses lectures et de ses rencontres, Jean-Marie Gantois chercha à répondre à la question de savoir pourquoi, d'entre toutes les nations, la Flandre était incontestablement la meilleure. Or pour y répondre de manière satisfaisante *et* intellectuellement *et* affectivement, nulle autre méthode ne lui sembla plus sûre que celle d'une revue systématique des traits caractéristiques de la culture flamande. La Flandre,

² Une thèse sur Camille Looten, président pendant 40 ans du Comité Flamand de France, a été publiée par M. Nuyttens : *Camille Looten (1855-1941). Priester, wetenschapsman en Frans-vlaams regionalist*, Leuven, Universitaire Pers Leuven, coll. « Symbolae », series A / Vol. 9, 1981.

Ch.-P. Ghillebaert, « *Over mijn ouders heen...* »,

magnifiée çà et là comme l'allégorie des plus nobles idéaux, s'incarnerait dans les traditions vivantes ou passées du peuple flamand.

Par conséquent, Jean-Marie Gantois se garda progressivement du dilettantisme pour s'adonner à la seule étude exhaustive des traditions artistiques, littéraires, linguistiques et religieuses, qu'elles fussent les marques distinguées ou l'expression populaire de la culture flamande. Pareille entreprise exigea organisation et persévérance, toutes deux qualités compensant la tension d'une monomanie de plus en plus invincible. Pour combler son handicap de départ (cf. *supra*), le très francophone séminariste se joignit en 1922 à un petit groupe informel de pairs d'Annapes³ entraîné par Antoine Lescroart. Ce dernier, originaire de Wormhout, avait fondé trois ans auparavant un « Cercle Sint Jan Berchmans » avec le soutien et les encouragements des autorités diocésaines. En vue de l'acquisition d'une connaissance pratique et théorique de la « langue flamande » (cf. *infra*), quelques séminaristes de ce « cercle d'études flamand » se réunissaient régulièrement pour effectuer des exercices en commun, suivre ensemble des leçons, s'essayer chacun aux commentaires catéchétiques et exégétiques en flamand. Non contents de (re)découvrir la langue flamande, ils s'intéressèrent également aux arts et lettres, à l'histoire et aux grands hommes de Flandre. La formule s'exporta dans plusieurs autres séminaires au gré d'une modeste mode nourrie d'amitiés estudiantines. En 1924, à l'initiative de Jean-Marie Gantois, quatre cercles s'unirent sous le nom d'Union des Cercles d'Etudes Flamands. Deux ans plus tard, sous l'impulsion du même animateur, l'Union s'intitula Vlaamsch Verbond van Frankrijk (Ligue Flamande de France). Seulement, l'ambition avait changé de manière significative depuis son ouverture aux laïcs : la langue n'était plus que la plus noble des traditions flamandes à promouvoir.

Jusqu'à sa dissolution en 1944, le Vlaamsch Verbond van Frankrijk (VVF) se présenta comme une organisation-ressource, car elle se spécialisa dans l'étude de toutes les traditions jugées flamandes, leur sauvegarde ou celle des éléments liés à leur existence (e.g. les moulins à vent) et leur diffusion (e.g. enseignement de la « langue flamande », concours littéraires flamands, publicité pour la création artistique flamande contemporaine). L'hospitalité de revues régionales ou régionalistes, puis le dynamisme éditorial de ses propres publications à partir de 1929 garantirent au VVF une progressive notoriété dans le domaine de la connaissance et de la promotion des traditions flamandes. Les Congrès Flamands de France étaient chaque année l'occasion de rendre compte de la vivacité et de l'intelligence des traditions flamandes, autant qu'ils préparaient à une nouvelle sociabilité flamande fortifiées par de tels « événements de communion ». Le VVF se démarqua nettement des sociétés savantes en ce qu'il voyait dans les traditions non pas d'amusantes antiquités ou des anachronismes mineurs, mais bel et bien de vives réalités décidées par des atavismes puissants.

Concomitamment, Jean-Marie Gantois améliorait son accès aux documents témoignant de la diversité et de l'ancienneté des traditions flamandes. La constitution d'une très riche bibliothèque, la participation à des manifestations mettant à l'honneur l'identité flamande (en Belgique notamment), la formation d'un réseau de spécialistes ou de relais locaux, l'investigation dans les archives ou sur les sites permirent au dirigeant du VVF et à ses collaborateurs de « retrouver » le vrai visage de la Flandre française, vivante dans ses traditions, malgré les outrageuses défigurations causées par un même ennemi aux nombreux pseudonymes : centralisation, jacobinisme, Révolution française, parisianisme, « latinomanie » et « grécolâtrie », Louis XIV, Philippe le Bel, l'abbé Grégoire, M. de Monzie, J. Ferry, etc.

³ Ayant obtenu son baccalauréat à moins de 17 ans, Jean-Marie Gantois étudia la philosophie un an durant à l'Institution Sainte-Jeanne d'Arc à Lille. L'année suivante, il entra au grand séminaire d'Annapes (près de Lille) avant d'intégrer le séminaire académique de Lille.

Chaque nouvelle publication sur la Flandre et ses traditions apportait la pièce attendue d'un puzzle qui, entièrement reconstitué, rendrait l'image la plus parfaite de que serait la Flandre en vérité. Peu à peu, en filigrane des innombrables articles de Jean-Marie Gantois⁴ ou de ses collaborateurs, le peuple flamand se profilait : prolifique (traditions démographiques), racé (homogamie traditionnelle), laborieux (traditions entrepreneuriales et mercantiles, valeur traditionnelle du travail), pieux (persistance de traditions religieuses très ferventes), éloquent (tradition des chambres de rhétorique), indépendant (traditions de liberté, chartes communales), inspiré (tradition d'excellence artistique). Tandis que les auteurs d'autrefois glorifiait la Flandre par leurs compositions littéraires, l'abbé Gantois la vanta donc implicitement par ses « travaux » sur les traditions flamandes. Peu importèrent les oublis, les déformations, les raccourcis, les imprécisions, les reconstitutions polémiques, pourvu que les traditions valorisassent la Flandre. Sous un mince vernis de scientificité et l'enduit épais d'une érudition sélective, il reproduisit fidèlement un même hymne qu'il se contenta de compléter et de nuancer.

3) *Commodos intransigeances.*

Sa réputation de spécialiste acquise, l'abbé Gantois s'octroya une faculté de jugement très particulière. Il s'estima le mieux fondé à reconnaître la qualité la plus typiquement flamande à telle pratique traditionnelle ou encore à nier cette qualité à telle autre, selon que ces pratiques validaient ou non sa thèse sur l'« essence de la Flandre ». Comme il avait développé toute son intelligence autour de la mise en valeur de la Flandre et focalisé tous ses efforts sur la découverte des traditions « nationalement pertinentes », l'abbé Gantois pouvait se féliciter de la pénurie de contradicteurs en mesure de lui faire rendre raison ou même de soutenir la discussion. Deux failles majeures fragilisaient pourtant le système qu'il s'ingéniait à rendre cohérent : l'instrumentalisation assumée des méthodes scientifiques et l'inaliénabilité affirmée des caractéristiques flamandes.

Le rapport de Jean-Marie Gantois à la science est complexe. D'une part, l'abbé Gantois avait pour obsession de faire œuvre de science. Plusieurs objectifs expliquent ce souci de science apparente : démonstration de la véracité de ses dires et de la justice de sa cause, soumission mystique à la prescription divine de rejet du mensonge, apport de gages de crédibilité, développement d'une propre méthodologie argumentative nationaliste autonome. D'autre part, l'abbé Gantois s'opposait farouchement à la science académique élaborée en Sorbonne. Imbu de romantisme, il n'épargnait de ses critiques venimeuses aucun des centres de la « méthode française » où se décidaient, selon lui, les plus odieux mensonges historiques et les moins rémissibles omissions diffusées dans l'enseignement officiel. Avec beaucoup d'aplomb, il plaidait pour une « science » refusant une neutralité jugée mauvaise. Dédaignant l'objectivité, « *timidité intellectuelle* »⁵, le vrai savant ne saurait être indifférent à son objet d'étude, la science servant seulement de prétexte à une meilleure intelligence des objets à aimer. Selon l'abbé Gantois, « *l'idéal de l'historien ne nous semble pas être de reconstituer les faits, nous dirons "à l'état brut". (...) L'histoire, pour nous, n'est qu'un moyen, l'un des plus efficaces, l'un des plus nobles, de servir notre terroir, en rendant à notre élite le sens de la destinée séculaire de notre peuple* »⁶.

En plus de devoir attester l'existence actuelle ou ancienne de traditions caractéristiques, la « science » était également sommée d'accréditer l'idée d'une immuabilité

⁴ A ce jour, il demeure impossible d'établir une bibliographie exhaustive de Jean-Marie Gantois. Ce serait presque une gageure de l'entreprendre, car l'abbé Gantois n'a pas toujours signé ses écrits et recourait presque exclusivement à des pseudonymes. Pour notre thèse, nous avons étudié plus de deux cents de ses publications.

⁵ *Le Lion de Flandre*, 3^{ème} série, n°17, mai 1942, p. 245.

⁶ Editorial [rédigé par J.-M. Gantois] du *Le Lion de Flandre*, 2^{ème} série, n°13, jan. 1939, p. 2.

Ch.-P. Ghillebaert, « *Over mijn ouders heen...* »,

des entités ethno-culturelles. Sans se décourager devant l'aspect périlleux de l'entreprise, l'abbé Gantois s'employa à révéler l'ancienneté des traditions flamandes encore existantes et la survivance fragmentaire d'anciennes traditions défuntes en apparence. La conservation de traditions strictement identiques au cours des siècles était interprétée comme l'évidence de l'efficacité de pratiques indissociables de l'identité et de l'existence de la Flandre. L'évolution des traditions était soigneusement examinée de manière à y déceler des éléments trahissant l'unité d'esprit : l'économie des gestes pouvait bien changer, pour peu qu'ils soient animés de la même appréhension du monde. Les usages contemporains étaient minutieusement observés dans l'espoir d'y trouver les réminiscences des époques antérieures. Ainsi l'abbé Gantois relevait-il dans le français des populations dites flamandes en France les traces du flamand parlé par les générations précédentes. Des auteurs locaux d'expression française, il écrivit d'ailleurs : « *Leur œuvre est imprégnée d'esprit flamand. Leur langue, leur prose s'en ressent. (...) Elle regorge de flandricismes loyaux et apparents, de tournure syntaxiques qui obéissent non pas aux impératifs de la langue française, mais au génie germanique, de rimes fondées sur la prononciation à la "flamande", d'allitérations accumulées avec délices* »⁷. C'est parce qu'il était convaincu de l'existence d'une Flandre éternelle que Jean-Marie Gantois croyait sincèrement que les traditions flamandes ne pouvaient jamais s'éteindre, seulement être un temps empêchées, et qu'il faudrait bien peu de choses pour qu'elles reparussent naturellement. Comme l'affirmait un de ses amis : « *Tout ce qui a été, peut redevenir. Non seulement cela peut, mais cela doit. Le salut de notre âme flamande est à ce prix* »⁸.

Du reste, la systématisation de l'étude, de la défense et de la promotion de toute tradition considérée comme authentiquement flamande requit la radicalisation d'une certaine normativité. En effet, l'exclusivité de la valorisation de thèmes flamands suggérait à la fois la prescription du maintien ou du « rétablissement » des traditions flamandes et la proscription de pratiques ignorées par la tradition. Pour soutenir intellectuellement une inclination par définition passionnelle, l'abbé Gantois et ses collaborateurs durent asseoir leur préférence nationale sur des principes empruntés à divers courants de pensée. Un exemple éloquent nous est donné avec le duel des avatars Sinte-Claes / Santa Claus engagé au milieu des années 1930 dans les publications du VVF. Dans le nord et l'est de la France, le 6 décembre, jour de la Saint-Nicolas, revêtu des habits de pourpre du fameux évêque, un usurpateur sympathique se faisait traditionnellement l'artisan des joies enfantines lors de la distribution de jouets. Or à cette époque furent introduits un nouvel usage et un personnage presque neuf avec l'apparition des cadeaux de Noël et l'importation du Père Noël. Ce dernier, Santa Claus, n'était en réalité que l'avatar américain du Sinte-Claes, bienfaiteur annuel dans les pays de culture germanique, qui regagnait l'Europe après l'avoir quittée dans les valises d'émigrants néerlandais. Deux proches collaborateurs de l'abbé Gantois, en réglant leur compte avec l'envahisseur improbable, nous en apprennent davantage sur le rapport des participants de l'entreprise identitaire du VVF aux traditions flamandes.

L'un, le normalien Nicolas Bourgeois, évoquait dans les termes suivants un autre personnage traditionnel flamand, le Comte de Mi-Carême, comparable à Saint-Nicolas : « *second patron des enfants, autrement avouable que le baroque Bonhomme Noël et l'impersonnel Père Janvier, créations artificielles, sans père, ni mère, ni état-civil, sortis de l'imagination d'on ne sait quel scénario judéo-américain et importé chez nous par les catalogues des "grands magasins" parisiens et la publicité de la 6^{ème} partie des journaux de*

⁷ « Littérature thioise en "l'autre langue" », réédité in J.-M. Gantois, *De Zuidelijkste Néderlanden Wilrijk, Oranje-Uitgaven*, 1967, p. 35.

⁸ Extrait d'un article d'A. Glorieux (1924), cité in J.-M. Gantois, *Bezinning bij een verjaardag*, Langemark, Vonksteen, 1966, p. 8.

la "capitale" »⁹. Le rejet du non-traditionnel était ici motivé par quatre désapprobations. Création artificielle, le Père Noël n'était pas chargé des plaisirs et fantasmes, des attentes et interrogations cumulés au fil des générations, tandis que les personnages tels que Saint-Nicolas offraient une réponse connue à un ensemble de questions associées à cet événement : les personnages nouveaux précèderaient les questions et, à moins d'une reformulation, ne répondraient pas aux questions. De plus, le Père Noël serait une importation et non pas le produit propre d'une population déterminée. Or les peuples seraient censés se donner pour biens ce qui leur correspondrait le mieux, ce qui serait le plus conforme à leur génie. En outre, Nicolas Bourgeois reprochait au personnage du Père Noël, tel qu'il était importé en France, de procéder davantage de la Gesellschaft que de la Gemeinschaft. Son introduction et sa prospérité dépendraient d'un consensus social à base mercantile (logique contractuelle), alors que Saint-Nicolas serait une convention communautaire. Enfin, Nicolas Bourgeois regrettait les origines incertaines ou inavouables du Père Noël. Adhérant à l'antisémitisme croissant de ses contemporains, il soupçonnait dans l'invention du Père Noël quelque nouvelle conspiration propice au cosmopolitisme : on ne sait pas d'où vient le Père-Noël, heimatlos sans état-civil, quand on peut situer Saint-Nicolas ethniquement, géographiquement et historiquement. Nouveau héros sans père ni mère, le père Noël ne serait pas une fable (aspect éducatif / moralisateur absent), ni une légende (aspect désincarné), mais une fiction assumée comme telle puisque tous seraient d'accord sur son invraisemblance fondamentale, opposée à la vraisemblance légitime de Saint-Nicolas.

De son côté, la très catholique et réactionnaire Marie-Thérèse Le Boucq de Ternas appelaient à la vigilance : « *Il importe d'autant plus de développer cette coutume [de la Saint-Nicolas] qu'il s'agit de combattre les païens bonhomme Noël et père Janvier, intrus qui s'implantent insidieusement chez nos milieux les plus chrétiens* »¹⁰. Deux dangers principaux guetteraient les Flamands de France amusés par le Père Noël. En substituant Saint-Nicolas, patron catholique, par le Père Noël, personnage sécularisé, l'on favoriserait la déchristianisation au profit du paganisme ou du laïcisme. Les références chrétiennes, structurant la société flamande prônée par M.-Th. Le Boucq de Ternas, seraient tragiquement absentes de ces nouveautés en voie d'implantation. Par surcroît, la pénétration d'éléments culturels nouveaux tels que ces deux personnages s'accomplirait au détriment des élites confessionnelles traditionnelles. A celles-ci échapperaient le contrôle de ceux-là. Les deux intrus ne figureraient pas dans le corpus des textes et références où ces élites puisent la légitimité de leurs injonctions culturelles et sociales. Pis, ils se présenteraient en concurrents directs des personnages contrôlés par ces élites. Les élites ne guideraient pas la population vers le « culte » de ces nouveaux personnages qui s'imposent à la population par des phénomènes liés à la domination économique et non pas politique/culturelle (consommation de masse, ouverture du monde, démocratisation sociale/économique/culturelle). Est ici perceptible la crainte qu'inspirent la sécularisation de la Flandre et son ouverture aux modes économiques / culturelles aux élites perdant leurs voies traditionnelles de contrôle et de domination.

La campagne de défense et de promotion de la Saint-Nicolas flamande laissa paraître les véritables enjeux des traditions flamandes, à savoir : la domination catholique traditionnelle, la possibilité d'une indétermination décisive des goûts des habitants par le milieu originel, la substitution des influences, l'achèvement du pouvoir de la tradition dont était dépositaire une certaine élite sans plus de pouvoir depuis la démocratisation, la concurrence de l'origine des modes avec la survenue de nouveaux canaux imitatoires. C'est

⁹ *Le Lion de Flandre*, novembre-décembre 1936, p. 211.

¹⁰ *Le Lion de Flandre*, mai-juin 1937, p. 115.

sur ces enjeux que se mobilisa la majeure partie des adhérents et partisans du VVF à ses débuts, quand il n'était encore question que de régionalisme.

II. L'invention de la Théodelande lors de l'interprétation des traditions flamandes.

L'identification de traditions actuelles ou passées que l'on qualifia de flamandes permit à la fois une invention contemporaine de la Flandre et la confirmation nuancée des présentations antérieures de la Flandre inventée. Cependant, deux douloureux problèmes subsistaient et questionnaient la cohérence du récit national flamand en France de l'abbé Gantois : la distribution inégale des traditions flamandes sur le territoire français jugé flamand et le partage transfrontalier de traditions communes. L'interprétation des traditions flamandes identifiées, fussent-elles réelles ou imaginaires, permit de contourner de manière inattendue ces deux limites avec la progressive invention de la « Théodelande » (cf. *infra*). Tout d'abord, Jean-Marie Gantois s'assura de l'existence d'une unité culturelle et ethnique en tout endroit de ce qu'il dénomma les *zuidelijkste Nederlanden* (Pays-Bas extrême-méridionaux) (1). Ensuite, il associa indissolublement cette partie de Flandre au reste des « bas pays le long de la mer » (2). Enfin, il conclut à la réalité d'une entité ethno-culturelle primaire thioise (3).

1) L'unité culturelle des *zuidelijkste Nederlanden*.

Selon une habitude jugée fâcheuse, l'on distinguait Flandre flamingante (arrondissement de Dunkerque) et Flandre gallicante (arrondissement de Lille). L'usage vulgaire d'un idiome différent de part et d'autre de la Lys laissait donc supposer une altérité rédhibitoire entre les différentes populations installées sur la partie du Comté de Flandre annexée à la fin du 17^{ème} siècle. Convaincu de l'existence d'une seule et même Flandre, Jean-Marie Gantois saisit très tôt l'importance d'une définition maximaliste des traditions et renonça non moins rapidement à lier le peuple flamand au critère unique de la pratique linguistique : ce ne serait pas la langue flamande qui investirait toutes les autres traditions, mais une essence ou un génie flamand qui animerait toutes les pratiques traditionnelles, parmi lesquelles figurerait la langue. Pour traquer ce génie flamand, il n'eut d'autre alternative que de se livrer à la *stamkunde*, adaptation locale de la *volkskunde* allemande, c'est-à-dire à la recherche et l'étude méthodiques de l'ensemble des expressions du génie original du peuple ou *stam*¹¹.

Selon l'abbé Gantois, la *stamkunde* décèlerait les « indices qui révèlent les origines du pays et du peuplement : noms de famille et de lieu, dialectes, types de constructions rurales, traditions et tendances artistiques (formes architecturales surtout), branches infiniment variées du folklore - trop négligé des chercheurs, bien qu'il constitue avec la toponymie, le témoin le plus révélateur peut-être de l'ethnie-, matériel anthropologique et mobilier des tombes, type physique, comportement communautaire des habitants, etc. »¹². Passionné d'onomastique, il publia un grand nombre de travaux sur l'étymologie « flamande » des patronymes et toponymes d'usage contemporain ou ancien non seulement en région lilloise, mais aussi en Artois et jusqu'au Cambrésis. Il signala également des traditions identiques dans le domaine de la dénomination telles que la transmission à l'aîné du prénom du père, le choix parental préférentiel pour des prénoms du répertoire germanique, l'attribution pour prénom secondaire du nom d'un saint-guérisseur local (notamment Cornil/ Cornélie/Corneil). L'abbé Gantois retrouva dans le picard pratiqué dans la partie gallicante de la Flandre des influences flamandes.

¹¹ Notre traduction du *stam* est assez libre, puisque précisément ce mot signifie *tronc, origine, race, ethnie*. A notre sens, dans ce contexte, il signifie aussi et surtout l'ensemble des idiosyncrasies de la même *ethnie/race*.

¹² « Stamkunde » (1938), in J.-M. Gantois, *De Zuidelijkste Nederlanden, op. cit.*, p. 23.

Ch.-P. Ghillebaert, « *Over mijn ouders heen...* »,

Il remarqua les points communs dans l'urbanisme et l'architecture. Partout en « Flandre », l'on aménagerait traditionnellement les places en rectangles et les rues en courbes, en parfaite ignorance d'autres usages (i.e. places en ronds-points et de rues droites). Des traditions architecturales communes régleraient le paysage flamand : toits aigus à forte pente, briques travaillées et moulurées de couleur rouge, rose, ocre, utilisation de la pierre uniquement comme appoint ou ornement, murs peints aux couleurs vives, etc.¹³. Des édifices semblables couvriraient la Flandre maritime et le plateau artésien (e.g. moulins à vent, beffrois).

En critique artistique, Jean-Marie Gantois observa que les artistes septentrionaux se soumettraient aux mêmes disciplines traditionnelles quant à la technique de création ou, à tout le moins, au choix de sujet (techniques différentes, thèmes communs) ou à son exécution (techniques différentes, thèmes différents, « esprit » animant l'œuvre commun). La production artisanale et industrielle répondraient partout aux mêmes contraintes traditionnelles : les Flamands aimeraient tous le solide, le pratique, le simple, le lourd. La rudesse coutumière serait toutefois contre-balancée par le goût de la finesse d'exécution pour les objets destinés à la réception d'invités. Plus généralement, il faudrait constater partout la même culture traditionnelle du travail dûment et péniblement accompli selon un impératif moral de sanctification par le travail. Cartes et statistiques à l'appui, l'abbé Gantois pouvait également vérifier la même vitalité religieuse flamande : fêtes de la Saint-Nicolas, multiples processions, ducasses, kermesses, dévotions populaires, vocations nombreuses. Quant au folklore (cf. *infra*), il faudrait regrouper dans cette catégorie l'ensemble des traditions sociales populaires, récréatives ou non, qui lient organiquement les individus au-delà des pratiques sectorielles (i.e. corps de métier).

A vrai dire, l'abbé Gantois sélectionnait habilement les traditions communes ou comparables, actuelles ou passées, attestées ou imaginées, dans plusieurs localités afin de prouver l'unité ethno-culturelle de ces localités entre elles et leur fidélité séculaire à une unique patrie. Deux endroits pouvaient être ainsi rattachés à un même ensemble plus vaste à cause d'une tradition éventuellement inconnue dans un troisième ; ce troisième endroit pouvait néanmoins faire partie du même ensemble que les deux premiers pourvu qu'il eût en commun avec l'un d'entre eux une autre tradition. Deux conditions réglaient ces incorporations arbitraires : l'appartenance « historique » des localités prospectées à l'entité ethno-culturelle et la qualité dite flamande des traditions étudiées. L'œuvre savante de l'abbé Gantois consista donc en un alignement des faits présentés sur les idées défendues, à savoir la désignation de la Somme comme limite « historique » de la Flandre éternelle. Les traditions devaient alors rendre compte de la division territoriale de la Flandre française en trois zones : le Westhoek (« coin de l'Ouest », expression discutable désignant la Flandre française d'expression flamande), la Flandre francisée (régions de l'Artois, du Pévèle, du Cambrésis) et le *grensland* flamand (« marche » flamande aux confins septentrionaux de la romanité, composée du Hainaut, de la Thiérache et de la région au nord de la Somme).

2)

A la faveur d'une étude controversée des traditions, Jean-Marie Gantois associa en une seule province des régions pourtant très différentes. Cependant, la « reconstitution intellectuelle » de cette province nécessita une vue d'ensemble hors du cadre étroit du régionalisme. L'adhésion à une forme assez exceptionnelle de pannéerlandisme permit à l'abbé Gantois de considérer la « Flandre française » inventée par ses soins comme la partie

¹³ J.-M. Gantois, *Laus Flandriae*, Turnhout, Werkgroep de Nederlanden / Vereniging-Stichting Zannekin / Oranjejeugd, 1998 [texte orig. s.d., ca. 1944], p. 59.

méridionale extrême d'une unité plus grande de territoires thiois : les *zuidelijkste Nederlanden* seraient partie intégrante du *Dietsland* (« Théodelande ») qui s'étendrait de la Somme au Dollart (Golfe au nord-est des Pays-Bas). Cette vérité nationaliste fut assénée avec quelques précautions à partir du milieu des années 1930, puis avec bien moins de préventions après l'éclatement de la Seconde Guerre Mondiale, dans un souci permanent de modération d'une opinion aussi radicale. En effet, entre autres sanctions, l'interdiction des activités du VVF par les autorités françaises aurait nui à la publicité de la thèse défendue. La révélation brutale de l'appartenance de la Flandre française à la Théodelande aurait également pu dissuader les militants et sympathisants du VVF d'apporter leur concours, leur soutien ou leur adhésion à cette organisation. Tentant de recomposer dans un contexte républicain français leurs privilèges perdus, les membres de certaines élites se seraient émus du nouvel effort à consentir pour asseoir leur domination. Outre les bénéfices de leur attachement affectif à la Flandre, ils auraient risqué le peu d'avantage tiré de la survie précaire des anciennes traditions dans l'aventure de la découverte de leur « nouvelle » patrie. De plus, une propagande trop explicite durant la guerre aurait vu sa progression ralentie, sinon enrayée par les services de censure des forces occupantes. En vue de la persuasion de ses lecteurs et auditeurs, Jean-Marie Gantois usait d'arguments rationnels et spirituels.

Pour ce qui était des arguments rationnels, il poursuivit sa logique heuristique appliquée à l'étude des traditions. Plaçant toutes sortes d'habitudes populaires au rang de traditions flamandes, il pouvait à loisir tracer, au propre comme au figuré, les isethnes qui incluraient en une même zone thioise toutes les composantes des Dix-Sept Provinces. Par isethne il faut entendre la ligne joignant les lieux où se manifesterait un même phénomène ethnique. Développé durant l'entre-deux-guerres, le concept d'isethne était très prisé par les savants folkloristes et racistes désireux de finir géographiquement et précisément les peuples européens. L'objectif même de circonscription de domaines ethniquement homogène fait de l'isethne un concept des plus suspects pour l'analyste scientifique. Comme il se voulait davantage savant que scientifique, l'abbé Gantois se servit du concept d'isethne pour rendre compte des soi-disant phénomènes ethniques identitaires à l'œuvre dans les « traditions ». Sur la foi de statistiques officielles ou de témoignages, il comparait ici la proportion de prêtres par habitants à l'évêché de Bruges et celle des évêchés de Lille et d'Arras, là le nombre de fumeurs de pipe, ailleurs les modes de consommation de bière¹⁴ et toujours il constatait la similitude des pratiques des deux côtés de la frontière. Un nombre incalculable d'isethnes pouvait ainsi se déduire de ses relevés relatifs aux traditions flamandes : celle du clouage de croix de paille à l'entrée de la maison du défunt¹⁵, celle de la procession des géants processionnels¹⁶, celle de l'érection de hallekerken ou de beffrois.

Autrement dit, bien qu'aient régressé les isoglosses (cf. *infra*), les « isethnes » seraient demeurées stables et constantes, révélant la perpétuation de l'unité antique, et chacun des éléments cités plus haut, présents en Flandre française et partout ailleurs absents, constituerait en fait un témoignage vestigial de l'unité thioise perpétuée dans les traditions. Mieux, ils se feraient l'écho infailible de la Théodelande : « *Architecture des villes, constructions rurales, manifestations de la vie artistique, traits innombrables du folklore (jeux, coutumes sociales, métiers, traits de mœurs, caractère populaire), armoiries des cités, noms des rues, enseignes*

¹⁴ Trad. : « Ces chiffres s'ajoutent à des centaines autres statistiques (celles des fumeurs de pipe, de la consommation de bière, etc.) pour prouver que, dans toutes les manifestation imaginable de la vie, la Flandre forme une unité, un peuple par-delà des frontières de l'état. ». Lettre de l'abbé Gantois à V. Celen non datée et conservée dans le dossier 1.2 des Archives Franse Nederlanden de la section de Courtrai de l'Université de Leuven.

¹⁵ Cf. H. Van Byleveld [Gantois], *Jusqu'où s'étendent en France les Pays-Bas ? ...*, Anvers, De Sikkel, 1941, p. 33.

¹⁶ *Ibid.*, p. 34.

des estaminets, souvenirs historiques divers, fouilles archéologiques, documents anthropologiques, tout, sans parler des paysages, évoque à chaque pas l'une ou l'autre province des Pays-Bas du Nord et du Sud »¹⁷. Pour autant qu'elles demeurent authentiques, c'est-à-dire conformes aux traditions locales, toutes les productions matérielles et immatérielles des Flamands de France seraient ainsi scellées d'un génie commun à l'ensemble des Thiois, car, de la Somme au Dollart, il n'y aurait qu'une seule et unique manière de vivre pour le peuple (« *het een-enzelfde volksleven* »¹⁸).

Du reste, cette démonstration d'une communauté de traditions entre la Flandre française, la Flandre belge et les Pays-Bas n'avait d'autre but que de servir l'évidence de la justesse de la thèse thioise. Celle-ci était pourtant déjà rendue vraisemblable par la diffusion du principe trinitaire thiois. Selon ce principe, entre les septentrions français et néerlandais ne vivaient pas *des* populations nordistes, belges ou néerlandaises mais *un* même peuple septentrional ou une *fratrie* procédant consubstantiellement d'un même esprit. Le publiciste, essayiste et éditeur lillois Valentin Bresle fut le premier à populariser ce principe trinitaire thiois, en posant en 1925 que la Flandre était « *une dans sa culture et dans sa race ; triple par sa répartition entre trois états, œuvres de la guerre et de la diplomatie : la France, la Belgique et la Hollande* »¹⁹. Ce principe trinitaire flamand rappelait évidemment le principe trinitaire chrétien. Ce dernier affirme l'existence d'un seul Dieu en trois personnes (elles ne se partagent pas l'unique divinité, chacune étant Dieu tout entier), leur réelle distinction par leur relation d'origine (le Père engendre, le Fils est engendré, le Saint-Esprit procède), leur interrelation sans division de l'unité divine (elles ne se distinguent que dans les relations les référant les unes aux autres). Par sa formation et son état, l'abbé Gantois était prédisposé à accueillir favorablement et exploiter utilement un principe trinitaire thiois. En effet, ce principe était conforme à la fois à la logique et à la religion, puisque les trois parties du dogme chrétien étaient respectées dans la présentation de la Flandre une et triple/trine (i.e. la Théodelande). L'unité thioise serait celle de la culture et de la race. Chacune des trois parties thioises exprimerait intégralement l'essence thioise qu'elles ne se partageraient pas. Elles seraient distinctes et porteraient chacune un nom : Flandre Française (appelée France), Belgique (partie flamande) et Hollande (plus exactement les Pays-Bas). La distinction s'opérerait d'après leurs relations d'origine (œuvres de la guerre et de la diplomatie). Leur interrelation procéderait d'une fraternité telle qu'elles ne seraient pas les parties divisées du peuple, mais la face d'un tout du peuple.

3)

La circonscription de l'entité ethno-culturelle thioise une et trine impliquait, autant qu'elle y satisfaisait, une exigence intellectuelle bien spécifique : la congruence des isethnes et de l'isoglosse thioise primitive. L'isoglosse est la ligne joignant les lieux où se manifeste un même phénomène linguistique. L'isoglosse primitive évoquée ici englobe tous les territoires où se serait parlé le *dietsch* (thiois) à l'époque de l'unité thioise originelle. Indifférent à l'audace fautive de son « glottocentrisme » néerlandais, Jean-Marie Gantois postulait en effet l'existence d'un idiome thiois, matrice unique du néerlandais et de ses « dialectes », langage naturel des ancêtres thiois des Flamands et Néerlandais contemporains. La « langue thioise » n'était pas considérée comme le déterminant ethnique du peuple thiois, mais comme l'indice probant de son originalisation. Les Thiois ancestraux seraient en fait situables géographiquement et contextualisables temporellement d'après les reliefs linguistiques (i.e. toponymie) de leur formation ethnique première, car leur invention d'usages

¹⁷ *Ibid.*, p. 16.

¹⁸ J.-M. Gantois, *Bezinning...*, *op. cit.*, p. 5.

¹⁹ *Mercure de Flandre*, janvier 1925, p. 2.

normatifs propres, dont l'expression langagière, aurait été concomitante avec leur constitution en tant que peuple germanique distinct.

Avec certitude, l'abbé Gantois écrivit ainsi que « la frontière völkische de la Néerlande [autre nom de la Théodelande] n'est autre que la plus ancienne frontière linguistique, telle qu'elle apparaît au début de l'ère historique de notre peuple, c'est-à-dire la limite du domaine à l'intérieur duquel la population entière parlait unanimement les dialectes d'où est sorti le thiois »²⁰. Dans cet extrait, la genèse linguistique du thiois révèle le passage de l'état confus du tribalisme germanique archaïque à celui de peuple constitué nommable : les divers dialectes se seraient fondus en une convention linguistique thioise quand les diverses peuplades les pratiquant se seraient alliées en une unanimité ethnique thioise. De plus, cette prétendue genèse linguistique présente un avantage appréciable en ce qu'elle offre une solution à un problème contemporain de la situation linguistique. Cette situation en Flandre française semblait effectivement nier la congruence entre frontière « ethnique » et frontière linguistique. Or la désignation par Gantois d'une « frontière linguistique historique » permettait d'inclure astucieusement dans la Théodelande la population acquise à la langue française et d'ignorer superbement les éléments de population antérieurs à l'installation de groupes germaniques dans cette partie de la Gaule belge. De même, en affirmant que la frontière linguistique des 5^{ème} ou 7^{ème} siècles²¹ serait « plus » historique que celle du 16^{ème} siècle ou que l'actuelle, on n'admet qu'une évolution linéaire possible pour une population tributaire de ces ancêtres-là. Les usages introduits chez elle, adoptés et adaptés par elle, même depuis très longtemps, ne pourraient donc être considérés comme des traditions authentiquement thioises dans la mesure où ils ne se rattacheraient à aucune pratique connue des hommes directement liés à ceux compris au sein de la frontière linguistique historique : les descendants thiois ne pourraient gouverner leurs activités avec profit et dignité qu'en élaborant eux-mêmes leurs usages normatifs durables dominants.

Conformément à ce point de vue, l'abbé Gantois considéra la Somme comme la frontière méridionale « historique » de la Théodelande au prétexte qu'aux rives septentrionales de ce fleuve se seraient arrêtées et installées des familles du groupement thiois en voie de constitution. Or l'abbé Gantois était d'avis, comme nombre de ses contemporains, que l'identité d'un peuple se fige mythiquement pour perdurer jusqu'à la disparition complète de ses membres (par extinction démographique, destruction génocidaire ou par l'altération profonde des qualités de ce peuple du fait de la miscogénération). Par conséquent, cette frontière « historique » était nécessairement tenue pour la seule vraie frontière concevable des Thiois ethno-culturellement intacts et la seule légitimement souhaitable dans un contexte de domination politique française. Les effets de cette domination pouvaient s'évaluer avec le recul de certaines isethnes sur le territoire de zuidelijkste Nederlanden et, bien que certaines traditions thioises persistassent en dépit de la francisation culturelle et linguistique, ces effets étaient apparemment irréversibles avec le mouvement de déflamandisation linguistique. Cependant, l'abbé Gantois préféra se fâcher avec les romantiques et voir dans la Somme la limite méridionale du domaine thiois, fondant tous ses espoirs et ses arguments sur le maintien de quelques isethnes.

En effet, fort des conclusions de ses études sur les traditions des *zuidelijkste Nederlanden*, il se croyait autorisé à assurer que « ces quelques cas d'espèce, choisis entre beaucoup d'autres, montrent comment, aux Pays-Bas français, la notion de taalgrens-volksgrens, héritée des taalromantiekers [adeptes du romantisme linguistique], se révèle absolument inviable »²². Cette notion de *taalgrens-volksgrens* (frontière linguistique-frontière ethnique) correspond à la congruence parfaite des isoglosses et des isethnes. La notion était

²⁰ H. Van Byleveld [Gantois], *op. cit.*, p. 13.

²¹ Cf. carte in H. Van Byleveld [Gantois], *op. cit.*, p. 154.

²² H. Van Byleveld [Gantois], *op. cit.*, p. 12.

ici rejetée non pas absolument mais pratiquement, car, dans l'idéal, cette congruence devrait exister mais, dans les faits, elle serait occultée par la superficialité des pratiques linguistiques contemporaines (cf. *infra*). En adoptant une telle position, l'abbé Gantois se démarquait très nettement de la majorité de ses contemporains et, en particulier, des flamingants belges promouvant un nationalisme à base linguistique. Plus exactement, il s'opposait au courant dominant du Mouvement flamand belge puisque ce courant pouvait se résumer au programme suggéré par le titre d'un poème du 19^{ème} siècle de Prudens Van Duyse « *Tael is gansch het volk* » (« La langue, c'est tout le peuple »). Le critère linguistique, établi par les romantiques nationalistes allemands, lui semblait insuffisant parce que la « conversion linguistique » d'une population ne signifierait nullement sa dénaturation. Indice immédiatement repérable, la langue ne serait qu'une composante de la réalité ethno-culturelle pérenne du peuple : « *la langue, à elle seule, ne suffit pas, tout de même, à constituer un peuple* »²³.

Avec quelques autres auteurs, tels que le Belge Wies Moens, l'abbé Gantois excusait la francophonie de certains compatriotes en posant que l'expression procéderait du génie du peuple animé d'un même esprit et constitué d'une même nature. La désunion linguistique provisoire²⁴ ne compromettrait pas plus l'unité du peuple qu'elle n'affecterait le *stam* des membres de la communauté. Grâce aux ambiguïtés du sens à donner au terme néerlandais *stam*, Jean-Marie Gantois dépassait les clivages nés du développement du « racisme scientifique »²⁵. A la question rhétorique « *Changent-ils de race, deviennent-ils membres d'un autre peuple, parce qu'ils changent de langue ?* »²⁶, il pouvait alors répondre avec énergie par la négative. La race était ici le terme dont il s'accommodait le mieux *en son temps* et *en son milieu* pour signifier l'indicible entité éternelle et ordonnée de sa Flandre. Aussi la langue n'était-elle qu'un signe et la race qu'une désignation. Il était d'avis que, pour être grave, la « conversion linguistique » ne demeure pas moins inopérante dans l'improbable processus de dénaturation profonde de la partie du peuple francisée. A maintes reprises, il insista sur la fidélité du peuple à son *stam* lors même qu'il n'aurait pas pu être fidèle à sa *spraak* (« langage ») : même sans tenir son langage, le peuple tiendrait parole et ne trahirait pas son unité originelle. En témoigneraient précisément les traditions conservées d'âge en âge.

Une fois garanti la pérennité d'une même constitution ethnique (qualités physiques) et attesté la perpétuation d'un même production normative (traditions), l'abbé Gantois pouvait alors se contenter de déclarer illégitime et artificielle la pratique actuelle de compatriotes « naturellement » enclin à l'issue contemporaine du thiois (i.e. la langue néerlandaise). Ainsi écrivit-il : « *La langue est la marque extérieure la plus sensible de la nationalité, mais cet indice, si on veut l'interpréter équitablement, il faut aller le chercher aux origines du peuplement, avant que ne fût entamé le mouvement factice de changement de langue, aux temps proches de l'établissement du peuple thiois, où vraiment alors, territorialement parlant, "de taal was gansch het volk", "la langue était le peuple tout entier"* »²⁷. Près d'un quart de siècle plus tard, il persista et présenta les Flamands de France non pas comme des Français éventuellement néerlandophones, mais comme des Néerlandais (terme alors préféré à celui devenu trop controversé de Thiois) de langue picarde ou française²⁸. En conséquence, même exclusif, le recours à une langue n'impliquerait pas une appartenance du locuteur au peuple qui la parle *légitimement* et *naturellement*. Selon ce raisonnement et toute la logique

²³ *Ibid.*, p. 10.

²⁴ Que la plupart des Flamands en France parlât français ne pouvait et ne devait qu'être provisoire pour Gantois : un jour viendrait où tous retrouveraient l'expression de leur génie commun.

²⁵ Nous démontrons dans notre thèse que l'abbé Gantois n'adhérait qu'à une forme particulière de racisme et non pas au « racisme scientifique » promu par les nazis.

²⁶ H. Van Byleveld [Gantois], *op. cit.*, p. 11.

²⁷ *Ibid.*, p. 13.

²⁸ J.-M. Gantois, *Bezinning...*, *op. cit.*, p. 59.

qui le soutient (cf. *supra*), l'abbé Gantois se disculpa de sa naissance en milieu de culture et langue françaises et tint pour indiscutablement acquise sa qualité de Flamand.

III. La fabrication des traditions flamandes lors de l'invention de la civilisation néerlandaise.

La découverte enthousiaste de traditions flamandes et l'interprétation téléologique des traditions réputées caractéristiques avaient autant élargi les horizons de l'abbé Gantois que dilaté ses ambitions. Plutôt que la gentille affection pour un petit terroir flamand, l'amour exalté pour la grande patrie thioise obligea Jean-Marie Gantois à consolider l'édifice intellectuel abritant la chimère de la Théodelande. A la base de cet édifice se trouvaient les traditions, comme celles-ci procédaient de l'unité thioise parfaite qui les avaient engendrées. Cette unité première fondamentale étant partiellement démentie dans des faits contemporains, il fallait donc corriger ces faits pour restaurer l'unité dans sa perfection. Conséquences de l'unité thioise originelle et cause de l'invention contemporaine de la Théodelande, les traditions devinrent cette fois les conséquences prévisibles de cette invention et la cause improbable d'un « retour » à l'unité thioise. Aussi, au lieu d'apporter des corrections, l'abbé Gantois se fourvoya dans des hypercorrections (1) ; au lieu d'assurer la survie du flamand, il s'engagea dans la promotion du néerlandais (2) ; au lieu d'observer des normes passées, il normalisa des observations (3).

1) Reculturation due à un incorrigible correcteur.

Partant du principe que la nature thioise des Flamands de France n'aurait connu aucune altération, Jean-Marie Gantois chercha à « rétablir » la vérité et à la déceler sous les apparences trompeuses de certains faits contemporains, que ceux-ci fussent l'œuvre des erreurs de l'inconscience (e.g. ignorance massive, indulgence excessive) ou des fautes de l'inconsistance (e.g. malveillance jacobine, infidélité autochtone, incurie élitaire). Ce service dû à la vérité, commun devoir de tous les régionalistes, également motivé chez lui par sa discipline religieuse, sa réaction à la germanophobie et son élan pannéerlandiste, ne pourrait s'accomplir dignement qu'après la correction formelle des éléments contrariant ou contredisant « superficiellement » la vraie nature des Flamands de France. Or la correction des pratiques réputées « factices » se révéla triplement pourvoyeuse de facticité.

Tout d'abord, elle reposait sur une négation catégorique de la légitimité d'évolutions récentes, desquelles étaient issues des pratiques normatives réitérables puis réitérées (i.e. de nouvelles traditions). Ainsi le souci d'unité thioise menaçait-il, virtuellement, les éventuelles unités nouvelles obtenues lors de reconfigurations politiques, économiques et sociales. Ensuite, l'entreprise correctrice de l'abbé Gantois s'appuyait sur l'importation d'éléments inconnus en Flandre française. L'absence ou la disparition de certaines pratiques en cette région thioise de Flandre française pourrait être palliée par l'introduction de pratiques thioises courantes dans les autres parties de la Théodelande, au motif que les pratiques sont interchangeables d'une région thioise à une autre et d'une époque à une autre, selon le principe même d'unité spirituelle de la Théodelande. Enfin, la correction s'appréhendait comme une révision nécessaire d'éléments soi-disant devenus méconnaissables et s'effectuait par la fabrication de toute pièce, pour les besoins de la cause, d'authenticités vraisemblables. Les reconstitutions censées corriger les erreurs actuelles se conformaient en fait à des règles rationnelles choisies pour leur efficacité dans la démonstration de l'unité originelle. Nous avons retenu pour notre étude deux exemples de « corrections » destinées en réalité à la « reculturation » de la Flandre française ou, plus exactement, à son annexion symbolique à la civilisation néerlandaise.

Activité éminemment correctrice, l'orthonymie occupa une place de choix dans les publications de l'abbé Gantois. Par orthonymie, nous entendons l'état de conformité parfaite des noms obtenu par l'authentification des noms véritables et la disqualification des formes jugées erronées de ces noms selon un ensemble de règles rendues cohérentes par une position idéologique. Les ressorts de l'orthonymie prônée par l'abbé Gantois étaient d'ordre spirituel et anthropologique. En qualité de prêtre, Jean-Marie Gantois était l'héritier de traditions religieuses qui, par excellence, avaient fétichisé le Nom. Mais en tant qu'adepte du romantisme, franchissant discrètement la frontière entre le monde mystico-païen et celui de la doctrine chrétienne, il s'adonna par surcroît à une sacralisation de noms profanes au point de bouleverser la finalité de l'onomastique. D'étude scientifique des noms propres (anthroponymes et toponymes), l'onomastique devint chez lui un culte autonome des noms et, partant, de leur signification : écorcher graphiquement un nom flamand revenait à écorcher idéellement la Flandre, le substituer par une francisation revenait à la destituer par une usurpation, l'omettre revenait à lui ôter une part de gloire.

La nomination serait en effet un acte existentiel, essentiel, situationnel et vocationnel. Ainsi que l'écrivait G. Gusdorf, « *Nommer, c'est appeler à l'existence, tirer du néant. Ce qui n'est pas nommé ne peut exister de quelque manière que ce soit* »²⁹. Dans une longue lutte contre l'incognito flamand³⁰, l'abbé Gantois insista donc patiemment sur la désignation des personnes et lieux par leurs noms flamands de sorte que « sa » Flandre existât au-delà de la seule région flamandophone. Attestation de l'existence effective de la Flandre, ces noms communiqueraient aussi immédiatement l'identité et la valeur des nommés. L'identité véritable se déclinerait d'après le nom véritable. Tout le prestige de la Flandre pourrait se contenir dans un nom, de même que toute l'identité du nommé pourrait se confondre dans la Flandre. Par conséquent, dans ses actions humaines ou dans ses réalisations rurales ou urbaines, le nommé devrait se coordonner avec le reste des nommés et se soumettre à leurs normes. Par son nom, le nommé serait de plus situé dans un ordre universel et dans une configuration relationnelle immuables. De ce fait, la restitution des noms véritables serait la préservation de l'ordre auquel ils s'associeraient par essence. L'onomastique n'aurait en ce cas d'autre objet que celui du Mystère ordonné et révélerait l'ordre de toutes choses nommées. En même temps que sa situation, la nomination signifierait au nommé sa vocation propre. A moins de faire mentir son nom, le nommé devrait répondre à l'appel des injonctions implicites liées à son nom et s'employer à des fins conformes à la destinée de la Flandre.

En guise d'application pratique de l'orthonymie, l'abbé Gantois et ses collaborateurs tentèrent d'imposer le rétablissement ou l'établissement de noms flamands partout dans les *zuidelijkste Nederlanden*. Le retour aux anciennes dénominations fut du reste l'un des vœux les plus chers que l'on formulât à l'issue du Congrès Flamand de France de 1936. L'équipe dirigeante du VVF prescrivit formellement une certaine discipline parentale en matière d'attribution des prénoms : « *que les parents s'inspirent, non point de la mode, parfois saugrenue et toujours changeante, mais de la tradition familiale et locale et utilisent les calendriers historiques de Flandre française* »³¹. Or les prénoms proposés ne correspondaient (plus) guère à quoi que ce fût de connu pour la population locale (cf. *infra*). Les modes territorialement et temporellement circonscrites était d'autant moins indéfiniment valables qu'avec le temps, l'annexion française avait faussé le jeu des influences intersubjectives entre les différentes couches de population des différentes contrées des Dix-Sept Provinces. Il n'était plus possible d'entendre la même chose dans le « chez nous » des « prénoms de chez

²⁹ G. Gusdorf, *La Parole*, Paris, Quadrige / P.U.F., 1998 (1^{ère} éd. : 1952), p. 40.

³⁰ Dans *Le Lion de Flandre* parut assez régulièrement une « chronique de l'incognito flamand » où l'auteur se plaignait des fréquentes omissions des termes « flamand » et « Flandre » dans les discours et publications officielles ou privées.

³¹ *Le Lion de Flandre*, septembre 1946, p. 157.

nous ». Le choix de la forme néerlandaise d'un prénom chrétien, courante en telle partie des Pays-Bas, ignorée dans le Nord-Pas-de-Calais, ne pouvait donc pas être motivé par le souci du respect des traditions locales, mais seulement par la volonté de participation à un espace culturel (thiois) autre que celui spontanément intelligible.

Une même politique fut envisagée en matière de toponymes. L'abbé Gantois ne pouvait concevoir de conservation efficace de l'identité particulière de la Flandre française sans la restitution préalable des noms flamands qui lui auraient été confisqués. Aussi, aux fins d'instruire ses lecteurs et ses auditeurs, il divulga régulièrement les noms véritables de toponymes « authentiquement » flamands / thiois qu'au terme de patientes recherches archivales et de savantes démonstrations philologiques il aurait « retrouvés ». Les toponymes flamands de l'arrondissement de Dunkerque, chassés par des équivalents français plus ou moins heureux, pouvaient bien regagner droit de cité dans des localités où, hors du cadre formel de l'officialité, ils avait persisté jusqu'alors dans les conversations. En revanche, en d'autres lieux, leur « retour » était bien plus discutable, sinon polémique. L'abbé Gantois recommandait l'usage de toponymes flamands au-delà de l'aire linguistique flamande. Ici, il promouvait les appellations flamandes contemporaines de toponymes romans (i.e. picards ou français), sinon préromans (i.e. celtes). Ces appellations n'étaient jamais que le résultat de la prononciation défectueuse de ces toponymes par des Flamands, souvent par des immigrés belges dans le centre et la périphérie de Lille. Ailleurs, il reconstituait les noms de lieu flamands à partir de maigres indices de toponymes germaniques du Haut ou du Bas Moyen-Âge consignés dans quelque registre ou évoqués dans quelque lecture. Suivant rigoureusement les règles d'évolution phonologique, l'abbé Gantois présenta ainsi comme les toponymes véritables des *zuidelijkste Nederlanden* les versions modernes (vraisemblables) des noms les plus archaïques et les moins sûrs.

Bravant les brocards, Jean-Marie Gantois s'était convaincu de l'existence de *Bonen* et d'*Abbegem* quand tant d'autres, fourvoyés, s'en tenaient à Boulogne et à Abbeville. En fait de correction de francisations, il s'était livré à des hypercorrections néerlandaises. L'hypercorrection désigne spécifiquement la reconstruction fautive d'une forme linguistique par la substitution d'une forme spontanée par une forme supposée plus correcte, que celle-ci paraisse plus juste grammaticalement, étymologiquement ou phonétiquement. Par extension, on qualifie d'hypercorrection la production de formes linguistiques anormales ou fautives destinée à manifester indûment une maîtrise exemplaire des règles du discours ou une connaissance supérieure des logiques linguistiques. L'hypercorrection est en ce cas une stratégie élaborée, consciemment ou inconsciemment, par une personne désireuse d'attester un statut social valorisé (réel ou imaginaire). Quant à l'hypercorrection propre à l'abbé Gantois et à ses collaborateurs, elle consista donc en la transformation ou l'invention de toponymes tels que ceux-ci coïncideraient avec une réalité linguistique conforme à un dessein politique particulier : le dessein d'une « résurrection » de la Théodelande de la Somme au Dollart. A cause des gloires et mérites prêtés à la Théodelande, un attribut aussi puissamment thiois qu'un toponyme flamand devait assurer à la localité et, plus encore, aux notables de cette localité de bien meilleures fortune et renommée. Si, dans l'opinion des personnes référentielles ou influentes, les vertus flamandes surclassaient les vertus françaises (ou artésiennes, hennuyères, nordistes, etc.), ces notables trouveraient quelque avantage à exciper de la toponymie flamande du territoire où s'exerçaient leur propre influence.

Seulement, cette tendance à l'hypercorrection ne se limita pas aux essais d'orthonymie. A titre anecdotique, nous pouvons évoquer l'audace de la réforme calendaire instaurée sous l'Occupation nazie. Dans sa surenchère continuelle de la flamandité de la Flandre française, l'abbé Gantois laissa paraître dans sa revue néerlandophone *De Torrewachter* un « calendrier flamand » en « langue flamande ». Or le nom des mois n'était écrit ni en flamand vernaculaire (*vlaamsch*), ni en néerlandais standard. En fait, le responsable

du calendrier avait puisé dans le registre néerlandais lyrique pour fonder l'autonomie de la Théodelande à l'égard du monde français ou, plus largement, du monde latin. En effet, de préférence aux formes néerlandaises des noms de mois latins, certains auteurs d'expression néerlandaise recouraient parfois, sinon autrefois, à des appellations poétiques des mois. Chaque mois correspondait à une période d'activité propre aux saisons et cultures flamandes (e.g. *bloeimaand*, « mois de fleuraison », pour mai ; *zomermaand*, « mois d'été », pour juin ; *zaaimaand*, « mois des semailles », pour octobre). Ces termes, réservés à une forme de littérature, étaient ainsi promus au rang de mots censément usuels par souci d'affranchissement de toute influence latin jugée incompatible avec l'esprit germanique des Flamands.

Outre une « éphéméride flamande » uniquement consacrée aux événements marquant de l'histoire de la Théodelande depuis le 5^{ème} siècle, ce calendrier avait aussi pour particularité d'inciter à une dulia strictement germanique, sinon thioise. N'y figuraient que les saints, bienheureux, vénérables et autres exemples catholiques thiois ou assimilés. Ceux-ci étaient thiois par la naissance ou par l'œuvre : ils auraient tous fait fructifier la vie religieuse dans l'une ou l'autre partie de la Théodelande ou illustré la forte spiritualité thioise en travaillant à la prospérité de communautés d'autres régions du monde. Pour les besoins de la cause, toutes sortes de saints germaniques gonflaient les listes hagiographiques thioises. Plus aucun ne s'offrait en modèle d'accomplissement sans décliner son vrai nom. Bien que le nom de nombreux saints ne fût connu que sous une forme latine, le rédacteur du calendrier ne proposa à la dévotion populaire que les formes originelles ou artificiellement recréées de ces noms. L'effet recherché était évident. D'un côté, par complaisance ou par expédientisme, l'on contribuait servilement à la démonstration de la grandeur de la race germanique en instillant l'idée d'une exclusivité germanique dans la production des saints de la chrétienté. D'un autre, par inconséquence ou par communautarisme, l'on s'efforçait de discipliner les élans fervents des fidèles lecteurs en leur laissant accroire le monolithisme du christianisme traditionnel typiquement flamand.

2) *Mauvaise langue.*

De toutes les hypercorrections engagées par l'abbé Gantois, celle relative à la langue elle-même fut assurément la plus remarquable. Le désir de découverte des traditions flamandes avait été initialement attisé chez le jeune homme par la curiosité de l'incompréhensible que représentait l'expression vulgaire flamande (cf. *supra*). Le but et le programme de l'Union des Cercles Flamands de France, publiés dans les statuts de 1924, s'était résumé à « *l'étude de tous les questions concernant la Flandre Française, spécialement la langue et la littérature flamandes* ». Selon l'ambition du VVF en voie de sécularisation, l'enseignement et le développement de la langue flamande en vue de l'élévation du niveau intellectuel de toutes les classes de la société avaient été placés au premier rang des mesures nécessaires à la défense et à l'originalité du pays et du peuple flamands en France³². Cependant, un malentendu sur le sens même de l'expression « langue flamande » fut habilement exploité au profit de la thèse de l'unité ethno-culturelle de la Théodelande de la Somme au Dollart.

En fait de « langue flamande », l'abbé Gantois promut le néerlandais standard qu'il présenta comme la forme littéraire de l'expression des flamandophones de France. Or le néerlandais standard ne s'était jamais pratiqué en Flandre française, ni dans la région picardophone, ni dans la région flamandophone de l'arrondissement de Dunkerque où seul le

³² s.n. [Gantois], « Het Vlaamsch Verbond van Frankrijk », *Flandre Notre Mère*, Bailleul, A. Ficherouille Editeur, coll. « Bibliothèque du Lion de Flandre », 1931, p. 251

Ch.-P. Ghillebaert, « *Over mijn ouders heen...* »,

communication aux Rencontres Interdisciplinaires de Doctorants « Traditions et transmission », EPHE, 19/03/2005

vlaamsch était connu de la population locale³³. Etroitement apparenté au *west-vlaams* de Flandre-Occidentale, le *vlaamsch* était le parler flamand transmis de génération en génération dans ce petit territoire. Abstraction faite des standards littéraires, éventuellement variables d'une région à une autre et d'une époque à une autre, le « flamand » était en réalité le nom générique par lequel on désignait l'ensemble des parlers germaniques couramment employés dans le cœur de la plaine flamande depuis le Moyen-Âge jusqu'à nos jours. Autrement dit, par commodité ou par ignorance, on appelait indifféremment « flamand » n'importe lequel de ces systèmes idiomatiques étroitement liés par leur passé et par leur contemporanéité, présentant des caractéristiques très proches, sinon communes, des point de vue lexical, syntaxique phonologique.

Si l'on considère l'acception socio-politique de la langue en tant que système idiomatique sanctionné dans sa pratique par des institutions rattachées directement ou non à une forme de gouvernement politique de la société, le « flamand » n'était pas à cette époque une langue, puisqu'il n'était pas ou plus, sous l'une ou l'autre forme régionale, la langue autorisée et légitime d'un Etat. Dans le cas du flamand de France, la partie la plus occidentale de la zone d'expression flamande avait été coupée du reste de cette zone après l'annexion de la Flandre française par Louis XIV au 17^{ème} siècle au moment même où naissaient les Etats modernes. Manquant le processus de construction étatique des futurs Pays-Bas et Belgique, la Flandre française avait donc échappé au processus d'élaboration de langue nationale progressivement standardisée. Ce processus avait abouti vers la fin du 19^{ème} siècle à la promotion d'un système idiomatique commun dont les normes avait été majoritairement calquées sur le modèle hollandais et, dans une moindre mesure, sur le modèle brabançon. S'imposant comme la *koinè* des parlers flamando-néerlandais, l'*Algemeen Beschaafd Nederlands* (néerlandais commun cultivé) avait donc été discuté sur la base des standards propres aux populations dont étaient issus les principaux détenteurs des capitaux économiques, politiques, sociaux et culturels.

Résultat d'une négociation formelle entre partenaires inégaux, compromis linguistique surtout décidé par les lecteurs de la littérature la plus riche et la moins variable régionalement, l'*ABN* était devenu au début du 20^{ème} siècle la seule langue cultivée légitime pour les Flamands de Belgique et les Néerlandais. En Flandre belge, les nouvelles élites entraînées par le Mouvement Flamand dédaignèrent le français au profit du néerlandais et abandonnèrent les standards linguistiques locaux³⁴, cependant toujours pratiqués par le vulgaire et parfois aussi par ces mêmes élites dans les situations informelles. Toutefois, dans une partie de la Flandre française, correspondant aux arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, le *vlaamsch*³⁵ resta d'usage ordinaire malgré son précoce abandon par les élites locales et la francisation commandée par un principe français jacobin. Le néerlandais, importé et imposé en Belgique, y demeura parfaitement inconnu, les rapports transfrontaliers, exclusivement informels³⁶, se faisant en *vlaamsch*. Soumis à des règles grammaticales et syntaxiques cohérentes, doté d'un réel corpus lexical, ce *vlaamsch* n'était en réalité ni une non-langue, ni un mauvais flamand par opposition à un mythique « beau flamand » parfois confondu avec le néerlandais standard, ni un malheureux avatar dégénéré du néerlandais.

Cependant, à la faveur de la plus extrême confusion dans les esprits français au sujet de la langue et de la culture flamandes, Jean-Marie et ses collaborateurs jouèrent subtilement sur une ambiguïté originelle pour proposer une différence fallacieuse entre le « flamand

³³ C'est d'ailleurs le seul *vlaamsch* que connaissent et pratiquent encore quelque 40.000 à 80.000 locuteurs.

³⁴ A savoir : le *West-Vlaams* pratiqué en Flandre-Occidentale, l'*Oost-Vlaams* en Flandre-Orientale, l'*Antwerps* dans la région anversoise, le *Brabants* en Brabant flamand, le *Limbrugs* au Limbourg.

³⁵ Le flamand pratiqué en France est apparenté au *West-Vlaams* parlé de l'autre côté de la frontière. Il n'est aucunement un dialecte issu du néerlandais.

³⁶ La contrebande, très importante le long de la frontière, en est l'exemple le plus frappant.

populaire » (i.e. le *vlaamsch*) et le « flamand littéraire » (i.e. le néerlandais). Cette différence, infondée historiquement et linguistiquement, fut aussitôt acceptée et assimilée par les nouvelles élites « flamandes de France » conquises par la mode du régionalisme. Ces dernières, étrangères à la pratique courante du *vlaamsch*, purent ainsi soutenir par principe les diverses initiatives du VVF en matière de « langue flamande ». Dans les braves gens flamandophones, elles voyaient les cendres encore tièdes d'une puissante civilisation. Le foyer culturel s'éteindrait de ce côté-ci de la frontière, tandis que d'autres foyers auraient été embrasés par le renouveau littéraire de l'autre côté de la frontière. D'une part, en prenant la défense des paisibles garants de saines traditions provinciales, les nouvelles élites « flamandes de France » gagnaient leur place dans la tribune virtuelle où se pressaient solidairement les différentes élites régionales en voie de constitution ou de perpétuation pour plaider la cause des « idiomes traditionnels ». D'autre part, en affiliant le « bon vieux flamand de chez nous » à son hypothétique forme littéraire, elles s'associaient au prestige d'une culture néerlandophone découverte voilà peu dont elles s'autoproclamaient, implicitement ou explicitement, les représentants locaux et les héritiers légitimes.

L'indifférence de la majorité flamandophone, l'impuissance d'une minorité clairvoyante et la complaisance des nouvelles élites confortèrent l'abbé Gantois dans son option néerlandaise. Durant une brève période au début de son engagement, Jean-Marie Gantois n'avait pourtant pas envisagé le néerlandais comme la langue traditionnelle des Flamands de France. Les précieuses bibliothèques du clergé flamand et les maigres archives publiques ou privées lui avaient livré de précieux renseignements sur les habitudes syntaxiques et lexicales des vieux auteurs locaux. Or leur « flamand classique » était fort éloigné du *vlaamsch* pratiqué par la population contemporaine de Gantois, car leurs textes étaient écrits ou bien dans un état de langue trop ancien (évolution linguistique du *vlaamsch*), ou bien dans une forme plus ou moins artificielle leur assurant une plus grande lisibilité auprès des locuteurs d'autres standards flamando-néerlandais. Aussi Jean-Marie Gantois et ses confrères des Cercles d'Etudes Flamands publièrent-ils leurs premiers articles dans leur première revue *De Vlaemsche Stemme van Vrankryk* en une langue « traditionnelle » truffée d'archaïsmes grammaticaux, lexicaux et orthographiques que, du reste, ne parlaient ni les Flamands de France, ni les Flamands belges, ni les Néerlandais.

Les jeunes séminaristes n'avaient pas considéré comme digne du titre de langue l'idiome traditionnellement pratiqué par une population dominée socialement, culturellement et économiquement, inconscients qu'ils étaient de l'origine de cette dénégation contrainte. Le *vlaamsch* ne pouvait pas devenir la langue traditionnelle acceptable dans leur stratégie de conservation ou de constitution de champs élitaires locaux concurrents des champs élitaires nationaux, non pas parce que le *vlaamsch* n'était pas une vraie langue accomplie dans le sens linguistique du terme, mais parce que le *vlaamsch* n'était plus une langue valorisante dans le sens sociologique du terme. Ce dernier fait était le résultat des phénomènes connexes de la démission des anciennes élites flamandophones locales et de la francisation tant linguistique que culturelle. Négligeant la tradition vivante d'un *vlaamsch* sans possibilité de distinction, les membres des Cercles d'Etudes avaient pris pour vraie tradition un ensemble de conventions littéraires périmées ou fictives doublement légitimées par le statut social des auteurs qui s'y étaient autrefois soumis et par la postérité strictement technique que leur octroyaient les détenteurs actuels de leurs publications.

Très rapidement, l'abbé Gantois et ses collaborateurs abandonnèrent le pseudo-flamand classique pour le néerlandais par souci d'unité avec les Flamands de l'autre côté de la frontière, ceux-là mêmes qui avaient délaissé leurs standards régionaux pour une langue forte face au français. Ils ne s'aventurèrent donc pas dans la délicate entreprise de constitution d'une langue flamande cultivée d'après le meilleur du *vlaamsch*, l'échec du particularisme linguistique ouest-flamand les ayant rendus lucides sur l'utopie d'un tel projet. Dans la

deuxième moitié du 19^{ème} siècle, des auteurs, penseurs et clercs de Flandre-Occidentale avaient en effet tenté de tenir tête aux compatriotes prompts à brader leurs standards régionaux pour une langue proche avec laquelle, unis linguistiquement à une puissance culturelle et politique amie, ils pourraient se fédérer contre les élites belges francophones. Parfois brillamment défendu par des gloires littéraires et savantes telles que Guido Gezelle, le *west-vlaams* dut céder la place au néerlandais et contribua bien peu à la normalisation syntaxique et lexicale de ce dernier. De l'autre côté de la frontière, le *vlaamsch* des Flamands de France n'aurait plus aucun allié en mesure de garantir sa valeur et son prestige.

Par conséquent, l'abbé Gantois se vit contraint de faire abstraction de ce relief devenu anachronique (du point de vue belge et néerlandais) et de chercher à la place du *vlaamsch* la forme linguistique « traditionnelle » qui rendrait immédiatement perceptible l'unité des Flamands de France avec un peuple glorieux. Le néerlandais, présenté comme la forme littéraire de l'idiome traditionnel flamand, permit ainsi de justifier un attachement nouvellement formulé aux plus proches voisins, les Flamands-Occidentaux, solidarisés aux autres Flamands belges et tous associés, linguistiquement, sinon culturellement, aux Néerlandais. Sa vision maximaliste de la Flandre une aux dimensions de la Théodelande renforça sa position vis-à-vis du néerlandais. C'est pourquoi toutes les revendications linguistiques de l'abbé Gantois et de ses collaborateurs visèrent non pas la préservation d'une tradition linguistique effectivement attestable dans une partie de la Flandre française, mais la fabrication ad hoc d'une tradition utile à leur thèse thioise.

3) *Théorie des traditions.*

Fondamentalement, Jean-Marie Gantois s'intéressa moins à l'esthétique des traditions qu'à leur efficace. Pour lui, une tradition ne pourrait s'authentifier et s'honorer qu'à la condition qu'elle normalisât les comportements, les attitudes et les façons de penser des habitants d'une localité au point que ces comportements, attitudes et façons de penser ne pussent singulariser ces habitants de ceux d'une autre localité. Une tradition ne saurait donc être efficace si elle n'assurait à la fois la prospérité de ceux qui s'y soumettraient et leur similitude / indistinction dans l'accomplissement d'actes aussi communiels. Contrairement à nombre de régionalistes de son temps, l'abbé Gantois se garda bien de vouer aux traditions flamandes un culte dévot comme, averti d'une possible déviation, le guide-gardien d'un sanctuaire se modérerait dans la crainte d'exciter une vaine idolâtrie des représentations divines par lui commentées. Les traditions ne seraient admirables qu'en ce qu'elles contribueraient à la matérialisation du *volksgeist* admirable du peuple qui se les auraient constituées et transmises. En ce sens, le traditionnalisme, réprouvé par l'abbé Gantois, se définirait comme le mouvement condamnable d'appréciation défectueuse et fautive de pratiques dont la beauté technique et le bienfait social seraient empruntés au caractère beau et bienfaisant des bénéficiaires réels ou imaginaires de ces pratiques. Le traditionnalisme excuserait, tout en la légitimant fallacieusement, la quête de satisfaction d'un narcissisme de groupe confondu, par une transposition comparable à la métonymie, en un désir inextinguible d'autocélébration nationale / régionale, où la nation / région s'entendrait comme l'extension généralisante du panel exemplaire (i.e. le groupe en question). Pour au moins trois raisons pratiques, l'abbé Gantois devait rejeter le traditionnalisme comme penchant mauvais égarant les Flamands de France fidèles à leur être et à leur patrie.

Tout d'abord, le traditionnalisme reposerait sur un principe de fascination morbide pour l'achevé et le passé, alors que le nécessaire respect des traditions devrait conduire à l'accomplissement et l'avenir. Cette position s'expliquait par la disqualification des sociétés savantes et autres groupements érudits dont la passivité proverbiale exaspéra l'abbé Gantois. La multiplication de leurs travaux sur les traditions flamandes n'aurait assuré que l'infatuation

des notables de ces associations, jamais leur réactivité décisive au mouvement de perte des pratiques identifiantes thioises. Lecteurs minutieux, ils n'auraient exhumé les traditions de nécropoles de papiers jaunies que pour les transférer dans celles de papiers destinés à jaunir, non sans tirer de cette monstration macabre félicitations et honneurs convenus. Observateurs attentifs, ils n'auraient sauvé des limbes de l'oubli les traditions contemporaines en voie d'extinction que pour les promettre au long purgatoire des bibliothèques rentières. Les amoureux autoproclamés des traditions flamandes se livreraient en fait à la plus stérile des activités, car ils s'instrumentaliseraient les traditions dans le jeu exclusif de leurs stratégies de qualification sociale et ne féconderaient pas de leur intelligence des traditions la société globale où ces traditions se perpétueraient. Comme il le rappela en 1939, l'abbé Gantois ne se comptait pas parmi « *ceux qui cultivent l'archéologie pour l'archéologie, l'érudition pour l'érudition* »³⁷ mais parmi ceux qui rendent au peuple ignorant le sens et la procédure des traditions thioises perdues, actuelles ou imaginaires. Les traditions ne devraient non pas alimenter de leur péremption une sociabilité particulière (celle des sociétés savantes), mais nourrir de leur vitalité une consociation globale du peuple thiois ou, plus justement, sa communalisation (*Vergemenschaftung*, au sens wébérien).

Selon Jean-Marie Gantois, « *les défenseurs des traditions, à moins de se borner à de vains amusements archéologiques, ne s'intéressent au passé que parce qu'ils sont passionnément curieux et anxieux de l'avenir* »³⁸. En réalité, les traditions témoigneraient tout autant de la destination que de l'origine des peuples. De même que leurs traditions trahiraient l'ascendance différente des Flamands de France et des Français, de même elles désigneraient le destin distinct des premiers par rapport aux seconds. Or le traditionnalisme local flamand éperonné par le régionalisme national français soumettraient des pratiques valables propres à un régime étranger les dévaluant : d'autochtonies sociales temporellement pertinentes, les traditions passeraient pour ou se maintiendraient comme des exotismes métropolitains démodés devenus inutiles, sinon handicapants. L'infantilisation consubstancielle au traditionnalisme déservirait *et* le peuple flamand *et* ses élites, puisqu'ils seraient de cette manière confiés à la France et, en conséquence, se verraient privés de toute chance de développement particulier et de prospérité générale. En respectant dûment et intelligemment les traditions, le peuple ne ramperait pas sous les filets du passé mais croîtrait sur le tuteur de l'avenir. Ces traditions porteraient en effet, selon les mots mêmes de l'abbé Gantois, « *les germes de résurrection sans cesse renouvelée* », « *des forces vitales en perpétuelle formation* »³⁹ car, par leurs programmes comportementaux et attitudeaux, elles prédisposeraient les Flamands de France à accomplir des œuvres garantissant la fortune de la Théodelande.

Enfin, Jean-Marie Gantois avait renoncé à se faire le relais du traditionnalisme dès lors qu'il avait envisagé la Flandre française comme la partie extrême-méridionale de la Théodelande. Les traditions, prises au pied de la lettre, empêcheraient toute évolution de cette partie déjà en retard sur de nombreux plans par rapport à la Flandre belge ou, surtout aux Pays-Bas, alors qu'elles devraient l'aider à réactiver chez les Flamands de France le principe thiois contrarié par l'acculturation et la domination françaises. Cette idée de cadre offert par les traditions à l'expression thioise pleinement recouverte peut s'appréhender par la conception qu'avait l'abbé Gantois de la répétition perpétuelle de l'ordre par l'exercice des traditions artistiques flamandes. Ainsi écrivit-il : « *Le fruit légitime de l'art flamand des siècles passés, c'est l'épanouissement d'une jeune peinture qui, loin de l'influence desséchante, déracinante*

³⁷ Editorial du *Le Lion de Flandre*, 2^{ème} série, n°13, jan. 1939, p. 1.

³⁸ N. Van Riest [J.-M. Gantois], « L'avenir de la famille et de la race en Flandre française », *Le Lion de Flandre*, 1^{ère} série, n°46, juil.-août 1936, p. 117.

³⁹ « Un Rénovateur des Corporations Flamandes : Robert Leleu », *Le Lion de Flandre*, 1^{ère} série, n°26, mars-avril 1933, p. 74.

*des écoles officielles, hors du joug pesant et étranger de l'Académie, atteste la fidélité de nos artistes les plus délibérément modernes, – d'aucuns – dont nous ne sommes pas – diraient : les plus tendancieusement modernes, à la tradition de l'art flamand »*⁴⁰. Dans cet extrait, l'on comprend que les artistes doivent se soumettre à une tradition de l'esprit et non pas nécessairement une tradition des techniques ou des manières d'exprimer le sujet. Il n'était pas question de vanter les « bonnes vieilles méthodes » artistiques, ni « les bons vieux clichés » (dissertation sur un thème), mais de délivrer par les représentations artistiques une vérité éternelle relative à la Flandre. La modernité inscrite dans les traditions consistait ici en un détachement des conventions positives des traditions (datables, périssables, négociables, réfutables), ce détachement permettrait d'atteindre le génie commun aux artistes des temps passés producteurs d'œuvres exprimant une vérité thioise éternelle (uchronique, utopique, éternelle, fatale, irréfutable). Il en serait de même pour toutes les traditions, lesquelles conduiraient infailliblement à l'exercice du génie commun à tous les Thiois de la Somme au Dollart. La recherche et la compréhension du génie à l'œuvre dans les traditions locales, plutôt que la recherche de la reproduction naïve de ces traditions, rendraient possible la reconnaissance de l'unité de la Théodelande et souhaitable l'introduction de pratiques actuelles perfectionnées dans une des régions thioises (i.e les Pays-Bas), telles que l'*Algemeen Beschaafd Nederlands*. En ce cas, les traditions ne seraient plus l'excuse de conservatismes locaux mais l'instrument d'une *gleichschaltung* ambitieuse.

⁴⁰ S. Devos [Gantois], « La jeunesse éternelle de l'art flamand », *Notre Flandre*, 2^{ème} année, n°2, 1953, p. 13.